



HAL
open science

Les esclaves indiens à Bourbon à travers les recensements (fin XVIIIe-début XIXe siècles)

Didier Huitelec

► **To cite this version:**

Didier Huitelec. Les esclaves indiens à Bourbon à travers les recensements (fin XVIIIe-début XIXe siècles). *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, Esclavage : nouvelles approches - 8, 13, pp.448-459. hal-03271048

HAL Id: hal-03271048

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271048>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les esclaves indiens à Bourbon à travers les recensements (fin XVIII^e-début XIX^e siècles)

Didier Huitelec
Doctorant en Histoire
La Réunion

L'historiographie concernant les Indiens à La Réunion évoque essentiellement la grande immigration commencée peu de temps après l'abolition de l'esclavage, en 1848. Plusieurs travaux ont déjà porté sur ces engagés indiens et des ouvrages ont été publiés assez récemment sur eux. Depuis les ouvrages les plus anciens, de Firmin Lacpatia, *Les Indiens de La Réunion, origine et recrutement* (1982), de Sully Santa Govindin, *Les engagés indiens* (1994), de Sudel Fuma, *De l'Inde du Sud à l'île de La Réunion, Les Réunionnais d'origine indienne d'après le rapport Mackenzie* (1999), jusqu'aux travaux de Jean-Régis Ramsamy-Nadarassin, intitulés *La galaxie des noms malbar* (2006). En revanche, les études sur ce groupe ethnique durant la période de l'esclavage sont rares. Certes, Hubert Gerbeau fait une étude des minorités mal connues que sont les esclaves indiens et malais des Mascareignes, mais ses travaux portent sur le XIX^e siècle. À notre connaissance, seul l'historien Prosper Ève, a publié des réflexions sur ce groupe ethnique, dont une récente s'intitule : « Les Indiens à Bourbon au temps de l'esclavage ou l'Histoire d'une dissonance », publiée dans l'ouvrage *La diaspora indienne dans l'histoire des îles et pays de l'océan Indien* sous la direction de Sudel fuma et Dr. Pannirselvame, en 2010.

Par ailleurs, au moment où certains Indiens, à La Réunion et en Inde, au mieux refusent, au pire réfutent farouchement l'idée de l'existence au XVIII^e siècle d'esclaves indiens, il est important que l'historien s'interroge et tente d'apporter une réponse objective. Il a ce « devoir de vérité ».

Qui sont ces Indiens ? D'où viennent-ils exactement ? Combien sont-ils ? Quelles sont les particularités des Indiens esclaves par rapport aux autres ethnies ? Quels rapports ont-ils avec le reste de la population, libre et esclave ? Où vivent-ils ? Il s'agit de cerner leur localisation spatiale dans la zone au vent et dans la zone sous le vent, leur répartition par sexe, par âge, leur nombre par habitation, leurs activités (agricoles, artisanales ou domestiques).

Nous présenterons dans un premier temps l'apport des recensements dans la connaissance de la population indienne esclave à Bourbon à la fin XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, en mentionnant leurs limites. Puis nous exposerons nos résultats partiels concernant les Indiens esclaves : leur nombre, la typologie de leurs noms, leurs métiers.

I – Les sources

Aux Archives Départementales de La Réunion nous avons analysé, dans un premier temps, les documents de recensement de la population du XVIII^e siècle jusqu'en 1848. La plupart de ces documents sont difficilement consultables avant la période dite « royale » c'est-à-dire 1767. Ils ont subi les dégradations du temps, de l'humidité. Lorsqu'elles sont consultables, beaucoup de feuilles sont cassantes et à manipuler avec précaution. Elles présentent des dégradations dues aux insectes rongeurs, à l'acidité de l'encre utilisée, et le déchiffrement de l'écriture même de nombreux déclarants relève parfois d'une entreprise longue. Des microfilms existent mais ne sont plus eux-mêmes en bon état et leur lecture n'est pas aisée.

Aussi, il est encore prématuré de présenter une vue précise sur les esclaves indiens de Bourbon durant cette longue période. Nous parlerons plutôt d'un faisceau de notes, pour reprendre l'expression de Gabriel Debien, c'est-à-dire d'un ensemble d'observations dont nous avouons le caractère fragmentaire et discontinu. Cette présentation sera donc limitée car son champ est étroit. Le caractère lacunaire, voire l'absence de feuilles de recensements, pour certains quartiers, avant la période révolutionnaire, nous contraint à restreindre notre communication à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Nous proposons donc quelques réflexions portant sur les recensements de la période 1777 à 1814 pour les quartiers de Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre. Ces documents appartiennent à la période royale qui va de la rétrocession de l'île Bourbon au Roi le 14 juillet 1767, jusqu'au 6 avril 1815, la restitution de l'île Bourbon à la France, par le régime anglais, en application du traité de Paris.

Au XVIII^e siècle le recensement a pour objectifs la connaissance de la répartition de l'impôt, du nombre et des richesses de la population. Chaque habitant doit remplir une fiche de recensement individuel chaque année, sur laquelle il indique de nombreux renseignements. Les maîtres de chaque quartier (puis commune) listent leurs biens ainsi que les productions de leurs propriétés. D'une demi feuille pour les plus humbles aux véritables dossiers pour les plus fortunés, tout y est censé être indiqué aux administrateurs fiscaux : depuis les renseignements sur les habitants libres – parents et enfants – les terrains d'habitation avec les surfaces en vivres et quantités des productions agricoles, le cheptel et surtout, la liste de ce qui constitue la grande partie de leur fortune, la liste des esclaves.

Pour l'historien, ces documents sont d'un grand intérêt mais il faut en user avec précaution. Ces sources très abîmées sont lacunaires et les informations sont inégales selon les déclarants. La manière de présenter change d'une habitation à l'autre. Certains propriétaires déclarent avec méthode. Ce sont alors de véritables listes nominatives des esclaves, qui se déroulent devant nous, avec les nom, surnom, âge, emploi, caste, les infirmes, les surâgés. Des modèles de fiches existent, variant selon l'époque, mais sont rarement remplis comme le souhaiteraient les administrateurs fiscaux. Quelques fois sont mentionnés les achats et les ventes dans l'année avec le

nom des acheteurs et vendeurs. Certains déclarants ordonnent les esclaves par groupes d'âges : Noirs de 15 ans et au-dessus, négresses de 13 ans et au-dessus, négrillons de moins de 15 ans, négrittes de moins de 12 ans. D'autres les ordonnent d'après leur emploi. Enfin, d'autres encore, se contentent de ne renseigner que le minimum : uniquement le nombre d'esclaves. Cette masse documentaire s'avère ainsi inégale. Malgré tout, il est possible d'en tirer de nombreuses informations, notamment concernant les esclaves indiens.

II – Les esclaves indiens dans les recensements de 1777 à 1814

1. Les noms des esclaves indiens

L'historien Sudel Fuma (†), dans son étude sur L'histoire des noms réunionnais, d'hier à aujourd'hui à partir des registres d'affranchis de 1848, emploie la maxime suivante : « Dis-moi quel est ton nom et je te dirai d'où tu viens ».

Sur le navire négrier qui l'emmène à la colonie, ou dès son arrivée sur une plantation ou en ville de Saint-Denis, l'esclave reçoit un nom. L'ensemble de ces noms est à l'origine d'une grande partie des patronymes réunionnais actuels.

Une étude des noms peut sembler purement descriptive, voire anecdotique. En réalité l'analyse du phénomène d'attribution des noms est un des éléments significatifs de l'activité culturelle, comme « un test des mentalités ».

À Bourbon, dans le système esclavagiste dont la persistance tire sa force de la division, outre le cloisonnement des individus venus d'horizons multiples, l'attribution du nom par le maître participe à l'isolement des nouveaux venus. En arrivant de l'Inde, l'esclave porte un nom qui lui a été donné dans son village. Entré au service à Bourbon, qu'il soit baptisé ou non, le maître lui donne un nom chrétien ou simplement colonial qu'il portera désormais la vie durant. Il est là surtout pour sa force de travail. Comme le dit Prosper Eve, « toute sa vie, il est et reste un anonyme ». Ce rejet du nom d'origine fait partie de l'entreprise de dépersonnalisation de l'être, bénéfique à l'ordre social. Quelques rares esclaves indiens échappent à ce processus et conservent le nom qu'ils portaient en Inde : (1778-Saint-Denis) Karikal 14 ans esclave de Guillaume Delalande, Moutchy appartenant à Honoré Thomas Duranger, Mamod, Tamby (= frère cadet-appellation affective), Moutou esclave du sieur Demoinville, Langouti (= pagne) 82 ans esclave de Hubert de Montfleury à Saint-Benoît (1777) ; Candi (= Bouillie de riz servie lors des cérémonies religieuses dédiées à la Déesse Mariemin) ; Ranguemala, Candapa, Vira (Le fort), Trichenapaly (déformation du nom de Krishna) (esclave d'Augustin Pradeau), (1788) Canda, Coudia, Chavry, Paya, Mala (= collier), etc. D'autres, plus rarement, ont vu s'ajouter au nom qu'ils portaient en Inde, un prénom occidentalisé : Marie Coudy (esclave de Marie Jeanne) ou Marie Moutou.

Pour l'Indien, le patronyme revêt une grande importance. Il est lié non seulement aux castes et lui permet ainsi de se situer socialement, mais il est aussi imprégné de spiritualité car ce nom lui a souvent été attribué après un rite initiatique. Couper ce lien, et c'est le cas pour la quasi-totalité d'entre eux, revient à le désocialiser, à nier sa culture même.

2. Typologie des noms attribués aux esclaves indiens

L'attribution de noms aux esclaves indiens est semblable à celle des esclaves des autres origines. Les maîtres sont chrétiens, catholiques ou réformés et puisent dans le stock des prénoms attribués généralement à leurs enfants. On trouve des Antoine, Jacques, Denis, Pierre, Louis, Jeanne, Marie, etc.

La littérature et l'histoire inspirent certains maîtres. Ainsi, en 1777 à Saint-Benoît, le jeune perruquier (12 ans) de François Denis Beaugendre se nomme Scapin ; Figaro appartient à la veuve Lecomte (1806) ; Scipion appartient à Jean Marie Houlié ; Pyrrha est l'esclave d'Henry Lacroix ; Phaéton celui de Louis Beaulieu ; Titus, Thélémaque, Adonis, etc. Les noms qui se réfèrent à l'Antiquité comme Alexandre, Auguste, Olympe, Pélagie ne sont pas, quant à eux, très nombreux.

Certains noms ont une connotation morale, peut-être censée traduire la qualité de l'esclave ou alors façonner son caractère dès l'attribution du nom : Léveillé, Sansoucis, Modeste, Pacifique, Docile ou Fidèle.

Quelquefois, plusieurs Indiens portant le même nom se retrouvent chez le même propriétaire. Pour éviter les confusions, celui-ci leur attribue alors une caractéristique censée désigner une réalité ou un sobriquet. En 1793, Petite Catherine, Indienne de 13 ans, est domestique sur la propriété de Pierre Jean Gressan au lieu-dit Patates à Durand à Saint-Denis ; Grosse Catherine vit sur la propriété de Louis Beaulieu à Saint-Benoît en 1777. Joseph de Sabadin, à Saint-Pierre en 1785, possède un esclave de 16 ans, Bonnaventure, appelé aussi Azor.

Dans la période qui nous concerne, les prénoms les plus portés sont les mêmes qu'en France : Joseph, Antoine, Francisque, François, Alexandre et d'autres spécifiques à la colonie : Jasmin, Scipion, Domingue, Pèdre, César pour les hommes et Marie, Julie, Monique, Catherine, Anne, Henriette, Louise, Françoise pour les femmes.

Des diminutifs à caractère familier et affectueux conviennent surtout à la domesticité comme Babeth (Elisabeth), Lisette (Lise), Léonore (Éléonore), Millie (Émilie). Ces esclaves, qui sont employés dans la maison des maîtres, portent des diminutifs qui sont souvent le témoignage de la proximité tant physique qu'affective avec la famille des propriétaires. Les noms composés sont rares. Ce sont surtout des noms associés au nom Marie (Marie Catherine, Marie Françoise, Marie Geneviève...).

Enfin, certains maîtres attribuent des noms fantaisistes dont tout est source d'inspiration : Papillon appartient à la veuve Devillarnoy (Saint-Denis 1778) ; Muscade (Paul Joseph Richer) ; Restitué (Henry Panon Duportail) ;

Bataille (Balthazard Augustin Leforestier Saint-Pierre-1785).

Quelquefois les genres des noms sont brouillés, témoignant de la dénégation du sexe, du caractère aliénable de l'esclave, véritable objet soumis à son propriétaire qui peut en disposer comme bon lui semble. Certaines femmes portent des noms d'hommes et inversement. L'exemple le plus souvent rencontré est celui du nom Ignace, porté par les deux sexes.

3. Le nombre

Les navires français quittant l'Inde, passent par Bourbon et y déposent des marchandises et de la main d'œuvre. Mais, même si les Indiens ont bonne presse – on les dit « sobres, fidèles, dociles, beaux, intelligents » – leur recrutement en tant qu'esclaves n'est pas facile. Il se heurte à l'opposition des princes indigènes. Prosper Ève note qu'en 1704 l'île compte 45 esclaves indiens, en 1709, 93. Les arrivées se situent entre 15 à 20 par an. En 1729, le gouverneur Benoît Dumas, qui souhaite réussir la culture du caféier, ramène de Pondichéry 300 Indiens. Ces derniers transportent avec eux la variole qui retarde l'essor de la colonie. La traite est ensuite interdite par la direction parisienne de la Compagnie des Indes sous peine de confiscation du navire. Si les arrivées d'Indiens reprennent avec Mahé de La Bourdonnais, il est alors nécessaire de verser une redevance de 200 livres par tête.

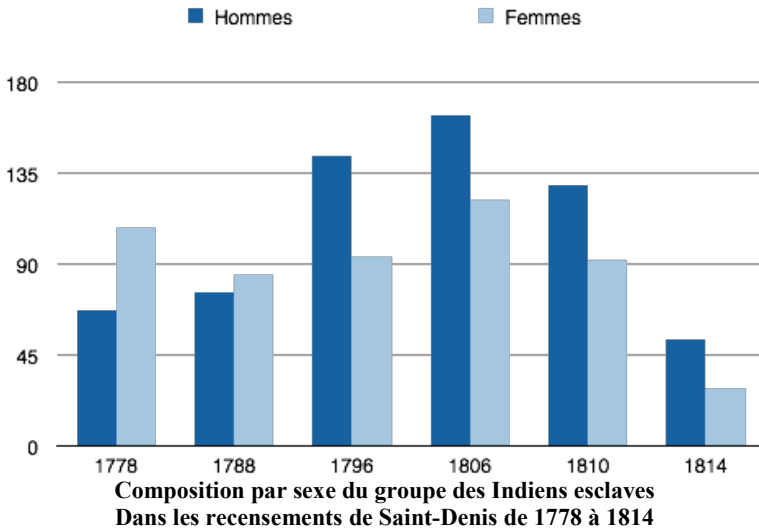
Les Indiens sont minoritaires. La main d'œuvre venant de cette aire géographique n'est pas massive.

Années	Nombre d'esclaves*	Nombre d'esclaves indiens	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Âge moyen des esclaves indiens
1778	1831	175	66	104	31,6
1788	1214	161	80	86	31,16
1796	853	238	136	102	24,56
1806	1812	286	167	119	32,75
1810	2148	220	127	93	33,89
1814	1048	82	53	29	40,05

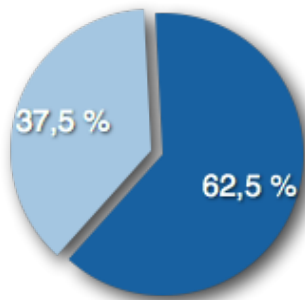
Nombre et répartition par sexe des esclaves indiens dans les recensements de Saint-Denis de 1778 à 1814 (* dont les propriétaires ont des esclaves indiens)

La disparité dans la répartition par sexe de la population servile a souvent été évoquée. Elle existe aussi chez la population servile indienne. Elle penche, cependant, en faveur des femmes à Saint-Denis jusqu'en 1788 ; ensuite, la tendance s'inverse. Les hommes voient leur nombre croître rapidement pour ensuite décliner à la fin de la période. Dans l'Est, à Saint-André, Saint-Benoît et dans le Sud à Saint-Pierre, le nombre de femmes est

supérieur à celui des hommes. Elles constituent, en fait, la grande majorité de la domesticité, à la ville comme sur les habitations rurales.



● Femmes ● Hommes



**Proportion des hommes et des femmes du groupe des Indiens esclaves
Dans les recensements de Saint-Benoît de 1777 à 1788**

Les Indiens amenés à Bourbon au XVIII^e siècle sont pour beaucoup des esclaves issus de divers comptoirs français en Inde, et appartiennent à des groupes ethnolinguistiques différents. Cette division pour ceux qui partagent alors la même misère participe au cloisonnement de leur population. Les Malabars venus de la région de Pondichéry, les Bengalais de la région de Chandernagor ou de Calcutta, les Talingas (ou Telugus) de la côte de Coromandel, ont des langues différentes. Ils sont Indiens mais ne se comprennent pas.

Dans les recensements, ils sont mentionnés à la fin du XVIII^e siècle

comme Indiens de manière générale sur les fiches de renseignement types de l'administration qui les regroupe avec les Malais. Certains propriétaires font la distinction entre l'appellation générale « caste indienne » qui inclut les Indiens, les Bengalis, les Malabars et les Talingas. Mais quel crédit faut-il apporter à ces appellations ? En effet, d'une année sur l'autre, il arrive qu'un esclave déclaré comme Malabar le soit l'année suivante comme Indien et inversement. Ces cas sont rares mais ils appellent la prudence.

Sous-groupes	Indiens	Malabars	Bengalis	Talingas	Lascars
1778	64,9	22,8	12,3	0	0
1788	74,6	14,9	10,5	0	0
1796	58,8	24,4	10	6,3	0,5
1806	78,7	16,8	3,1	1,04	0,36
1810	79,3	15,4	2,7	2,3	0,3
1814	88,5	11,5	0	0	0

Proportion des sous-groupes indiens dans les recensements de Saint-Denis de 1778 à 1814

À Saint-Denis, nous avons dénombré 175 Indiens dans les recensements de 1778 ainsi décomposés en 64,9 % d'Indiens, 22,8 % de Malabars et 12,3 % de Bengalis. Dix ans plus tard, le groupe des Indiens augmente, formant 74,6 %, celui des Malabars et des Bengalis diminue respectivement à 14,9 % et 10,5 %. En 1796, apparaît la mention de deux autres groupes, celui des Talingas 6,3 % et celui des Lascars 0,5 %. Ce dernier cas est spécifique. Étymologiquement et historiquement, ce sont des matelots indiens qui sont en fait de confession musulmane. La Bourdonnais en introduit à Bourbon pour la Compagnie des Indes en 1737. La mention d'Indiens diminue, passant à 58,8 %, celle des Bengalis stagne à 10 % et celle des Malabars remonte à 24,4 %. Au XIX^e siècle, l'appellation d'Indien remonte à 88,5 %, celle des Malabars est alors de 11,5 %. Les autres appellations n'apparaissent pas dans les recensements de 1814. Est-ce à dire qu'il n'y en a plus ? Certes les lieux d'approvisionnement en Inde changent, mais le caractère fragmentaire des recensements peut également être une des causes.

Sous-groupes	Indiens	Malabars	Bengalis
Saint-Benoît 1777	81,3	12,5	6,2
Saint-Benoît 1788	73,5	22,7	3,8
Saint-André 1781	48,8	41	10,2
Saint-Pierre 1785	68	29,2	2,8

**Proportion des sous-groupes indiens dans les recensements de Saint-Benoît,
Saint-André et Saint-Pierre de 1777 à 1788**

À Saint-André, Saint-Benoît et Saint-Pierre, l'appellation « Indien » reste la plus utilisée avec respectivement 48,8 %, 73,5 % et 68 %. Les Malabars sont moins nombreux à Saint-Pierre (29,2 %) et à Saint-Benoît (22,7 %).

4. Les métiers

Lorsque les propriétaires d'esclaves remplissent leur fiche annuelle de recensement, ils indiquent les emplois occupés par la population indienne servile. Sur une plantation, une grande variété de métiers existe. La division socio-professionnelle est un autre pôle de cloisonnement. Certains sont esclaves de pioche, esclaves à talent, d'autres esclaves domestiques...

Selon les quartiers, plutôt ruraux ou plutôt urbains, la répartition des Indiens entre ces différents métiers diffère. Ainsi à Saint-Denis, de la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e, les Indiens occupent les nombreux métiers de la domesticité. Ils sont esclaves domestiques ou « de case » à plus de 88 % en 1778. La distribution des tâches est systématique : les hommes sont employés comme cuisiniers, domestiques, palefreniers ; les femmes sont servantes, blanchisseuses, fileuses, repasseuses, couturières, gardiennes d'enfants. Ce pourcentage descend à 49,5 % à la fin de notre période. Ils ont pour maîtres des négociants, boutiquiers, employés de l'administration ou officiers et sont choisis parmi les plus alertes, les plus habiles, mais surtout les meilleurs sujets (Debien p. 87). Dans les quartiers plus ruraux, où les grandes habitations sont plus nombreuses, la tendance est inverse. À Saint-André, ils ne sont que 33,8 %, à Saint-Benoît 25 %. Quant au quartier de Saint-Pierre la répartition entre les esclaves de pioche et esclaves domestiques est relativement équilibrée, 43,4 % pour les premiers et 45,4 % pour les seconds. À certains, il est confié l'entretien du jardin du maître. François est le jardinier de Jean Dumeste à l'angle des rues Saint-Joseph et de la Compagnie (23 septembre 1801) ; Zamore travaille au jardin au Butor chez François Jean Azéma (14 février 1805). Sur les habitations comme en ville, ces emplois étaient enviés car mieux nourris, mieux habillés, mieux traités, les domestiques étaient sous les ordres directs du propriétaire et non pas sous ceux du commandeur.

Les esclaves à talents sont charpentiers, serruriers ou boulangers et ne représentent que peu, entre 5,6 % des Indiens à Saint-Denis et Saint-Pierre, et 7,8 %. Ces métiers exigent une mise en apprentissage et le savoir-faire s'acquiert auprès du maître servi. Ainsi, Léveillé, Indien de 15 ans, apprend le métier de tailleur d'habits avec son maître, Joseph Dufau à Saint-Denis (25 décembre 1795) ; Adonis 14 ans est apprenti cordonnier chez Louis Gourel Saint-Perne (11 octobre 1796) ; Jasmin est maçon chez Jacques Amard tailleur de pierres (17 octobre 1796) ; Bertrand est ferblantier chez son maître Auguste Tandrya – un indien malabar d'ailleurs – qui exerce la même profession (27 février 1806) ; Zéphir est pressier, René et Alexandre sont courriers (messagers) dans l'établissement d'imprimerie du directeur Étienne Boyer (1^{er} septembre 1808).

L'exploitation agricole exigeait une diversité des travaux ainsi que l'organisation du corps des ouvriers. Les habitations en zones rurales emploient des maçons, charpentiers, manoeuvres, charretiers (comme Sucre 27 ans vacher et charretier chez Louis Maurice Domenjod à la Rivière des Pluies – 31 janvier 1793). Ces métiers étaient confiés à des esclaves remarquables pour leur débrouillardise ou leurs aptitudes. Certains peuvent espérer occuper un poste plus important comme Benjamin, charpentier chez Pierre Forvetu Lecomte, qui devient chef d'atelier en 1778.

En général, mais pas toujours, les esclaves vieillissent qu'on nomme invalides, ou de constitution plus faible, voire infirmes, occupaient le poste de gardien. Mais ce n'est pas un poste de tout repos. La vigilance s'impose pour ces esclaves de confiance. Ils doivent rendre des comptes. On trouve des gardiens de barrière, de troupeaux, d'emplacement en ville. Nous n'en avons répertorié que 15 pour notre période dont 12 à Saint-Denis, 2 à Saint-André, Saint-Benoît et 1 à Saint-Pierre. Leur moyenne d'âge n'est pas très élevée, 49,3 ans, et ce sont essentiellement des postes occupés par des hommes (11 pour 4 femmes). Si Georges est un gardien de terrain de 60 ans chez la veuve Duval (Saint-Denis – 12 oct. 1795), Sucre, gardien de troupeau a 27 ans (sieur Domenjod – 3 janv. 1793), Marie a 35 ans (Jean Dumeste – 1 janv. 1793) et Phaeton gardien de cabris a 42 ans (M. Françoise Cottin – 18 fév. 1805).

Les Indiens qui travaillent aux cultures aux côtés des esclaves des autres ethnies sont sous la responsabilité d'un chef, le commandeur. C'est lui qui les conduit. Il assure le bon déroulement des travaux des champs, la tranquillité des cases le soir venu. Ce commandeur est choisi parmi les esclaves. Son choix demandait la plus grande attention. Peu d'Indiens furent commandeurs parce que peu se rencontraient sur les habitations dans les champs. Nous en avons trouvé 6, hommes dont les âges vont de 31 ans à 62 ans. Ceux qui ont plus de 50 ans ont probablement vieilli dans cet emploi. Ils y sont certainement entrés bien plus jeunes. Ce sont des personnes autoritaires et qui savent se faire obéir.

Louis, 35 ans, est commandeur sur l'habitation de Bertrand Russel à la Rivière des Pluies, et a sous ses ordres 53 piocheurs dont 22 sont aussi des

Indiens. Son maître loue leurs services à M. Dejean sur sa propriété à la Rivière Dumas, à M. François Étienne au Boucan Canot et à M. Guiléon au Chaudron. Paul, 50 ans, commandeur chez M. François Jean Azéma, règne sur 95 esclaves de terre à Saint-Benoît. Il règle le train des tâches, réprimande les paresseux et les indociles. Dès le matin, maniant le fouet, d'une voix et de gestes autoritaires, il donne la cadence pour éviter les retards. Il planifie les travaux et le soir rend compte en prenant soin de mentionner tout ce qui lui a paru insolite, les malades, les querelles, les accidents. Issu de leur milieu et connaissant de près chaque esclave, il est le vrai meneur des ouvriers agricoles.

Parmi ces derniers, les Indiens sont peu nombreux. Jusqu'en 1814, à Saint-Denis, ils sont moins d'une centaine mentionnés dans les recensements (89 en 1806, 95 en 1810, 32 en 1814). Il est difficile d'en apprécier avec justesse le nombre exact à partir des seuls recensements, et un croisement avec d'autres sources – les actes notariés par exemple – permettrait d'établir de plus justes valeurs. Cela dit, ils semblent bien moins nombreux que la catégorie des domestiques. Ils sont cités comme « noirs/négresses de pioche, noirs de glèbe, piocheur, attachés à la culture des terres, laboureurs ou cultivatrices ». Les recensements laissent apparaître une grande majorité de femmes (77,4 %), ce qui correspond d'ailleurs au déséquilibre des sexes en faveur de ses dernières.

5. Les malades et infirmes

La question de la santé sur les habitations de Bourbon a été traitée par le Professeur Ève dans plusieurs ouvrages (*Ile à peur, Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage*). Les recensements ne sont pas la meilleure source pour appréhender cette question. Tout au plus, en de rares occasions, le propriétaire qui remplit sa fiche de renseignements apposera une note marginale, dans la colonne métier, signifiant par-là que l'esclave ne peut exercer de métier avec une telle affection. Il ne renseigne pas plus avant sur la maladie. Il se contente de noter « malade » ou « atteint d'une affection ».

Nous avons relevé 4 cas qui sont les suivants : le cas de Geneviève 38 ans, esclave de Martin Alexandre Delamotte à Saint-Denis (1778) qui est « atteinte de maladie incurable », de Pauline du même propriétaire, qui est « atteinte d'une maladie incurable, hors d'état de rendre aucun service, même à charge pour ses infirmités ». Leur propriétaire, en les caractérisant ainsi, espère peut-être aussi que ces derniers ne soient pas comptabilisés dans l'impôt. Bertille, Indienne de 39 ans, appartenant à Pierre Forvéту Lecomte (1794), est déclarée « aveugle et paralytique » ; Lafleur, 55 ans, esclave de Joseph Brajeul est « infirme et hors d'état de service » (1793).

6. Les Indiens marrons

Peu de mentions sur le marronnage des esclaves indiens sont répertoriées dans ces fiches de recensements. Est-ce à dire qu'ils n'avaient nulle raison de

s'enfuir ? Ou alors est-ce en raison de leur caractère plus docile qui leur est prêté, qu'ils acceptaient leur sort sans jamais passer à l'acte ? Le portrait type du marron est celui d'une personne qui n'en pouvant plus de la dureté de sa vie dans les champs, d'une mauvaise nourriture, de la cruauté de certains maîtres, parfois même de la peur de ne pas satisfaire ce maître, ou alors sans perspective d'un avenir meilleur, décide de rompre le ban. Dans la période qui nous intéresse, seuls 9 Indiens, tous des hommes, portent la mention de marron.

Certains partent seuls comme Léveillé 20 ans, à Saint-Pierre (Pierre Thébault), d'autres prennent la clé des champs à deux comme Lindor 25 ans qui s'est enfuit avec LaFleur, cafre de 24 ans (Guillaume Haubois – 1795). Certains sont partis depuis peu : « 15 jours » pour Julien 27 ans (Félix Elison), « il y a environ 2 mois » pour Olympe 50 ans (Jean Jacques Cabeu – 1805) alors qu'il avait été acheté à M. Josset 4 mois auparavant. Le changement de lieu de vie et les conditions n'ont peut-être pas plu à l'Indien qui a alors de s'enfuir. D'autres sont marrons depuis plusieurs années mais toujours déclarés par leurs maîtres : « Lindor 25 ans, esclave de Jacques Mercier est enregistré à la police comme marron depuis 7 ans » ; Azor, parti avec Casimir, Malgache de 36 ans, tous deux piocheurs, ont fui l'habitation depuis 10 ans ! Leur propriétaire déclare « on les dit tués dans les bois, mais au résultat, je les déclare ». On ne peut que remarquer que sur ces 9 marrons, deux ne sont pas affectés aux champs. Il s'agit de Jean-Baptiste, domestique chez Auguste Guillaumod et Lindor, apprenti chez Guillaume Haubois. Ce constat ne permet pas de tirer une conclusion. Les fiches de recensements montrent ici leurs limites. L'étude d'autres sources comme les rapports de police, de marronnage, éventuellement les actes notariés, peuvent apporter plus de précision.

Toute l'économie de la plantation repose sur le rendement, la quête incessante d'une production toujours plus grande assurée par la masse des esclaves. De nombreux ouvrages ont été rédigés par de grands experts et qui décrivent les divers aspects de la vie à Bourbon au temps de l'esclavage. Toutes les ethnies ont fait l'objet d'études. Parmi ces ethnies, celle des Indiens est certainement celle qui a fait couler beaucoup d'encre. Et pourtant, tout n'a pas été dit ! Il reste des zones à explorer comme la vie des Indiens, leurs stratégies développées pour résister au système esclavagiste ou les stratégies matrimoniales, foncières et immobilières des Indiens libres.

Le chantier est vaste et la route encore longue. Les recensements, outils de connaissance du pouvoir pour calculer l'impôt de chaque habitant, sont également un outil fort riche pour le chercheur. Certes cet outil a ses limites, son caractère fragmentaire, dû à l'usure du temps n'est pas des moindres, l'inégale manière de remplir des déclarants ne facilite pas le travail d'un historien avide de statistiques. Mais il faut reconnaître que cette masse documentaire est un bon point de départ et permet de dresser une tendance générale, une esquisse démographique des populations indiennes autant

esclaves que libres. Bien entendu, ces documents ne sauraient suffire. Leur croisement avec d'autres sources, comme les registres d'État civil par exemple, les archives notariales certainement, les rapports de police, de marronnage, la presse pour le premier XIX^e siècle est essentielle. Il assurera une vue beaucoup plus fine de ce qu'est l'Indianité à Bourbon au XVIII^e siècle.